

**PYRENEES ATLANTIQUES  
COMMUNE DE L'HOPITAL D'ORION  
SEANCE DU 26 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la salle communale, sous la présidence de Monsieur Daniel LAFOURCADE, Maire.

**PRESENTS** : Mr Didier BOULAN – Mmes Odile ESPADA - Sandrine BARDERY  
Mme Françoise LAULHE  
Mrs Pierre-Yves FONTAINE - Bernard LAVIE-CAMBOT - Jean PINDAT

**EXCUSES** : Mr Olivier COUILHEN – Mmes Sylvie DAUGE - Françoise POIRIER

**Secrétaire de séance** : Mr Pierre-Yves FONTAINE

**I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 13 OCTOBRE 2020.**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**II – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LA PARTICIPATION A L'ACHAT DE MASQUES REUTILISABLES.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le contexte de la crise sanitaire liée au COVID 19, la CCBG et ses communes membres se sont mobilisées, dès le mois d'avril 2020, pour fournir des masques à leurs administrés, l'enjeu étant de doter chaque habitant du Béarn des Gaves d'un masque réutilisable afin d'accompagner le déconfinement de la population.

Monsieur Le Maire ajoute que le modèle de convention type présenté aux conseillers fixe les modalités de versement, par chaque commune, de sa participation à l'achat des masques. Il précise que le coût de revient unitaire étant de 2.13 €, le montant de la participation communale s'établit à 1.06€ par masque soit 148.40 €.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la convention et d'autoriser à la signer avec monsieur le Président de la Communauté de Communes du Béarn des Gaves.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**APPROUVE** la convention établie pour la participation de chaque à l'achat de masques réutilisables et **AUTORISE** le Maire à signer cette convention avec le Président de la Communauté de Communes du Béarn des Gaves.

**III– DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021**

Mr Le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 18 976,21 euros. Cette autorisation est nécessaire lorsque la Commune doit faire face en début d'année à de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget.

Le Maire expose à l'assemblée que les dépenses nécessaires concernées sont :

- Agenda d'Accessibilité : 9 000 €
- Mairie : travaux : 6 000 €
- Mairie : achat de mobilier : 3 900 €

Il précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**AUTORISE** Le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour les opérations suivantes :

soit : 9 000 € à l'opération n°64 « Agenda d'Accessibilité »  
6 000 € à l'opération n°34 « Travaux mairie »  
3 900 € à l'opération n°66 « Mobilier mairie »

Pour régler le « problème » de chauffage de la mairie, il serait à prévoir un programmeur et des radiateurs plus performants et surtout l'isolation du plafond : l'étude est à envisager.

#### **IV-ETUDE POUR LA RESTAURATION DE L'EGLISE**

Visionnage d'un diaporama sur l'état du toit et entre autre des tuiles gelées en nombre important. Alexandrine VANEL, architecte du patrimoine a fait un devis pour la restauration de la toiture et la reprise des façades. (22 170 € TTC – forfait de rémunération pour l'étude).

Il va falloir se rapprocher d'autres architectes pour comparer les devis et choisir en connaissance de causes. Des subventions de la DRAC, Conseils Départemental et Régional sont possibles dans la limite de 80% du prix de l'étude. L'étude se ferait en 2021 et les travaux en 2022 et 2023.

Un sinistre dégâts des eaux a été pris en compte par GROUPAMA.

- Fuite d'eau depuis le toit de l'église : des reprises de peintures sont prévues. Devis de Jérôme Peinture pour 3 379,56 HT €. La fuite venait d'une tuile poreuse, remplacée par l'entreprise Lartizaa.
- Fuite d'eau au logement du presbytère : reprise de toiture, quelques tuiles à changer, des gouttières sont percées. Le noyer sera coupé car les feuilles bouchent les gouttières et tombent dans la piscine du voisin. Devis de réparation de la chambre concernée par le dégât des eaux par Jérôme Peinture 1 824,22 €.

#### **V - ETUDE POUR LA REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION**

Le bourg du village est raccordé à une station d'épuration construite en 1997 pour une capacité de 50 équivalents habitants. Sa durée de fonctionnement était prévue pour 15 ans. Bien que les analyses annuelles de rejets soient correctes, plusieurs dysfonctionnements sont apparus : la chasse d'eau est hors service, les lits d'épandage avec sable filtrant sont partiellement bouchés, des eaux usées sont rejetées directement dans le Saleys et un débit anormal et important en sortie de la station est constaté. Le diagnostic et l'étude pour la réhabilitation se fera en 2021 et les travaux en 2022. Le Maire a contacté 3 bureaux d'étude, 2 ont répondu et 1 est en attente.

- ARTELIA : diagnostic (multiples tests) : 8 000 € HT
- CETRA : 3 468 € TTC
- Etude MPE en cours.

Le choix du cabinet d'étude se fera lors de la prochaine réunion du CM.

#### **VI – SUBVENTION DU CONSEIL REGIONAL POUR LE LOGEMENT DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de sa commission permanente du 23 novembre 2020, le Conseil Régional a accordé exceptionnellement une subvention de 15 000 € pour la rénovation du logement communal dans la limite de 20% du montant HT de l'opération. De plus la subvention du Conseil Général de 13 023 € a été versée.

## VII – QUESTIONS DIVERSES

- Cimetière : Coût actuel d'achat des concessions : 15 €/m<sup>2</sup>. La dernière délibération fixant le prix du m<sup>2</sup> remonte au 8 avril 1979 et il est indiqué que les concessions sont uniquement cinquantenaires. Il n'y a plus de concessions disponibles dans le cimetière. Une restructuration du cimetière est à envisager afin de récupérer des places. Une fois la reprise des espaces reconnus abandonnés, effectuée, les reliquaires devront être entreposés dans le caveau communal. Un jardin des souvenirs est envisagé. Un devis de la Sarl Dubourdiou est présenté et expliqué par M. le Maire.
- Voirie : chemin « des marges » mitoyen avec Ozenx-Montestrucq. Une réunion a eu lieu à Montestrucq avec les techniciens et des élus de la CCLO. La municipalité de L'Hôpital-d'Orion prendrait en charge l'élargissement et la CCLO le revêtement de la chaussée. Les travaux se feront cette année. La maîtrise d'œuvre sera réalisée par la CCLO qui doit procéder à un nouveau chiffrage.  
En fonction du reste à charge, le CM définira les autres travaux à faire. Un tour des chemins à entretenir est détaillé par M. le Maire. Pour rappel une subvention de 40% est applicable pour 19 585€ HT de travaux.
- Fibre optique : l'élégage revient aux riverains avant l'installation de la fibre sur les poteaux téléphoniques. Un recensement serait à envisager pour informer les propriétaires.  
Toujours pas de visibilité par rapport à la programmation des travaux. Mr le Maire explique que les entreprises sous-traitantes sont portugaises et que l'inspection du travail a recensé des anomalies sur leurs conditions de travail.
- Etude du Saleys : retour sur le Copil N°1 présenté le 3 novembre 2020 à Auterrive par le cabinet d'étude ARTELIA sur le fonctionnement hydraulique du bassin du Saleys.  
Prochaine étape, des concertations vont être organisées par Artélia. Monsieur Le Maire compte sur l'implication des conseillers et des habitants lors de ces réunions. Il est important de faire entendre nos problèmes dus aux soubresauts du Saleys.
- Coffret cadeau aux aînés : 40 coffrets commandés. Rdv samedi 30 janvier à 9h pour la distribution.

La séance est levée à 23H30